

# POURQUOI LE PORT DE LA ROCHELLE EST-IL OCCUPÉ PAR LE NAVIRE RUSSE «SHTANDART»?



## TÉLÉCHARGEZ LE PDF DE CE LIVRET



Merci de distribuer ce document aux élus locaux, aux parlementaires, aux journalistes d'investigation, aux organisateurs de festivals maritimes ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux réseaux d'influence russe en France.

**<https://bit.ly/livret-shtandart-sanctions>**

**Après un été 2023 de rémunératrices prestations commerciales dans différents festivals maritimes français, le navire russe « Shtandart » est de retour à La Rochelle, épicentre d'une étonnante collaboration franco-russe. En effet, c'est dans ce port qu'a été élaborée la remarquable mise en scène justifiant le contournement des sanctions européennes prises suite aux massacres russes de Boutcha.**

**Ce dossier a pour objet d'apporter des informations documentées à ceux qui tentent de dépasser les seules affirmations péremptoires émises de part et d'autre en ce qui concerne une affaire aux multiples ramifications.**

- Les prestations commerciales d'un navire russe basé à La Rochelle, page 3
- Des textes russes contredisant l'habile scénario rochelais, page 6
- Un potentiel risque pour la sécurité nationale, page 13
- Le « Shtandart », une affaire internationale, page 15
- Un navire entrant dans le champ des sanctions européennes, page 19
- De probables complications pénales, page 22
- Une longue marche vers la restauration de l'État de droit, page 26

Les liens mis en référence, soulignés dans ce document, sont consultables en ligne en scannant le QRcode de la section.

# Les prestations commerciales d'un navire russe basé à La Rochelle

<https://bit.ly/Shtandart-prestations>



Le « Shtandart » appartient à la société « Shtandart Project », domiciliée à Saint-Pétersbourg, dont les porteurs de parts sont **Vladimir Martus** (60.34%), Andreï Akhmatov (17.88%), Lidia Plekhanova (15.64%), Sergueï Neustupov (3.07%) Sergueï Alekseev (3.07%). Depuis le 8 juin 2022, ce navire, immatriculé à Saint-Pétersbourg, Russie, occupe le port de La Rochelle avec les encouragements, du maire, du préfet et du directeur du Port Atlantique, ainsi qu'avec ceux d'une presse locale complaisante, à la différence de ses confrères espagnols plus professionnels.

Voir:

- El Faro de Vigo, 10/07/2022, [Una fragata rusa capea las sanciones y se dirige a Vigo](#).
- Galicia@PRESS, 31/07/2022, [La fábula anti-Putin que permitió a la fragata rusa Shtandart atracar en Galicia](#)



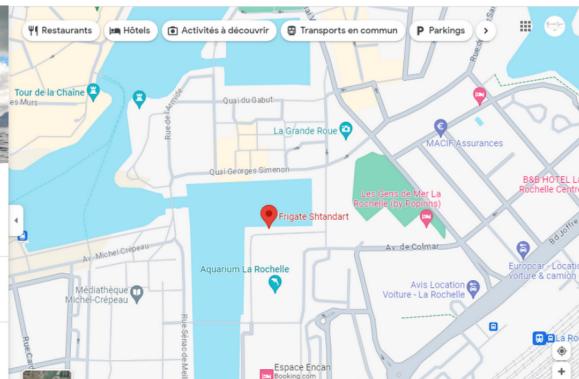
Frigate Shtandart

4,5 ★★★★ (8) ⚓  
Musée maritime

[Présentation](#) [Avis](#) [À propos](#)

[Itinéraires](#) [Enregistrer](#) [À proximité](#) [Envoyer vers un téléphone](#) [Partager](#)

Bureau du Bassin des Chalutiers, Navire Le Shtandart, Esplanade Eric Tabarly, Quai d'Honneur, 17000 La Rochelle



Le navire russe "Shtandart" basé à La Rochelle  
sur Google Maps – 11/09/2022

Chaque lecteur peut observer que, contrairement à ce qui est fréquemment mis en avant, le « Shtandart » **n'est pas un navire-école**. Son programme montre qu'il ne s'éloigne temporairement de La Rochelle que pour réaliser des prestations commerciales dans différents festivals maritimes français ou pour proposer des promenades touristiques de quelques heures dans les pertuis charentais.

Port de départ	Atterrissage	Port de destination	débarquement	Montant de la cotisation**	11/09/2022	Description des étapes
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	13.09.2023 14:30	La Rochelle	13.09.2023 18:30	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	14.09.2023 15:00	La Rochelle	14.09.2023 19h00	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (1 jour)	19.09.2023 08:30	La Rochelle	19.09.2023 17:30	89 / 49		La Rochelle (1 journée) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	20.09.2023 17:45	La Rochelle	20.09.2023 20:15	49 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	21.09.2023 18:15	La Rochelle	21.09.2023 20:45	49 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	22.09.2023 09:00	La Rochelle	22.09.2023 11:00	49 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	23.09.2023 09:30	La Rochelle	23.09.2023 13:30	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	24.09.2023 12h00	La Rochelle	24.09.2023 15:00	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	25.09.2023 12h00	La Rochelle	25.09.2023 14:30	49 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	27.09.2023 13:45	La Rochelle	27.09.2023 17:45	49 / 25		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2h30)	29.09.2023 16:15	La Rochelle	29.09.2023 19:15	59 / 29		La Rochelle (2h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2h30)	30.09.2023 15:45	La Rochelle	30/09/2023 19:45	59 / 29		La Rochelle (2h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (1 jour)	01.10.2023 07:30	La Rochelle	01.10.2023 18:45	100/60 –		La Rochelle (1 journée) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	03.10.2023 17:15	La Rochelle	03.10.2023 19:45	40/20 –		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (1 jour)	04.10.2023 08:45	La Rochelle	04.10.2023 19h00	110/65 –		La Rochelle (1 journée) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	07.10.2023 10:30	La Rochelle	07.10.2023 16:30	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	08.10.2023 11:45	La Rochelle	08.10.2023 15:45	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle - Sables d'Olonne	11.10.2023 12h00	La Rochelle	13.10.2023 20h00	250/180 –		La Rochelle - Sables d'Olonne - La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle	11.10.2023 12h00	Sabre-d'Olonne	12.10.2023 09:00	145/95 –		La Rochelle - Sables d'Olonne
<input type="checkbox"/> Sabre-d'Olonne	12.10.2023 16h00	La Rochelle	13.10.2023 20h00	145/95 –		Sables d'Olonne - La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	14.10.2023 14:45	La Rochelle	14.10.2023 18:45	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	15.10.2023 15:15	La Rochelle	15/10/2023 19:15	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	18/10/2023 16:45	La Rochelle	18/10/2023 19:15	40/20 –		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (1 jour)	21.10.2023 09:00	La Rochelle	21.10.2023 21h00	100/60 –		La Rochelle (1 journée) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	22.10.2023 09:15	La Rochelle	22.10.2023 13:15	59 / 29		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	23.10.2023 10:45	La Rochelle	23.10.2023 13:15	45 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	24.10.2023 12:45	La Rochelle	24.10.2023 15:45	45 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	25.10.2023 13:45	La Rochelle	25.10.2023 15:45	45 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	26.10.2023 13:30	La Rochelle	26.10.2023 17:30	50/30 –		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 jours)	27.10.2023 17:30	La Rochelle	29.10.2023 16:45	210/140 –		La Rochelle (2 jours) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	31/10/2023 15:15	La Rochelle	31.10.2023 19:15	50/30 –		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (3h30)	01.11.2023 15:45	La Rochelle	01.11.2023 19:45	50/30 –		La Rochelle (3h30) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	02.11.2023 16:30	La Rochelle	02.11.2023 19h00	45 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (2 heures)	03.11.2023 17:15	La Rochelle	03.11.2023 19:45	45 / 25		La Rochelle (2 heures) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (1 jour)	04.11.2023 08:00	La Rochelle	04.11.2023 20h00	110/65 –		La Rochelle (1 journée) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> La Rochelle (1 jour)	05.11.2023 08:00	La Rochelle	05.11.2023 21:45	110/65 –		La Rochelle (1 journée) – La Rochelle
<input type="checkbox"/> Chèque Cadeau 6	21/12/2023 08h00	pour toute navigation	17/08/2026 00:00	695 / 555		Chèque cadeau 6 - pour toute navigation

<https://shtandart.ru/frigate/application/> – 11/09/2023



C17INFOS Charente Maritime: **"La Rochelle départ du SHTANDART pour une balade en mer"**

<https://www.youtube.com/watch?v=YmvYC8otayc>

Au cours de ses vagabondages portuaires, sauf interdiction expresse des autorités locales, le « Shtandart » arbore pavillon et flamme de guerre russes. Néanmoins, après l'adoption des mesures restrictives, juste avant sa première arrivée à La Rochelle, le 06/06/2022, il a **désactivé son AIS\***. Ce comportement, visant à mieux dissimuler ses mouvements, est conforme à celui des autres navires russes contournant les sanctions internationales.

**SHTANDART**  
Sailing Vessel MMSI: 273452840

Voyage Information

**FR LPE**  
PASAI SAN PEDRO LA PALLICE

ATD: 2022-06-05 20:15 LT (UTC +2) ETA: 2022-06-06 12:30 LT (UTC +2)

PAST TRACK ROUTE FORECAST

Voyage State: **Underway by Sail**  
Reported ETA: 2022-06-06 12:30 LT (UTC +2)  
Calculated ETA: **Out-of-Range**  
Calculated ETA at: **Out-of-Range**  
Predictive ETA: **Out-of-Range**  
Reported Destination: **LA ROCHELLE**

Distance Travelled: **Out-of-Range**  
Distance to Go: **Out-of-Range**  
Total Voyage Distance: **Out-of-Range**  
Time to Destination: **Out-of-Range**

Latest Position

**Get a newer position via Satellite**  
Position Received: 2022-06-06 18:47 LT UTC  
**Vessel is Out-of-Range**  
Area: UKC - Biscay Bay  
Current Port: -  
Navigational Status: Underway by Sail  
Speed/Course: 4.2 kn / 343 °  
AIS Source: Solube (operated by ASRABI ESBRM)

Nearby Vessels

MarineTraffic « Shtandart » – 11/09/2022  
MarineTraffic « Shtandart » – 11/09/2022

**Note :** l'AIS\*, autrement dit "Automatic Identification System" est un outil et une aide à la navigation. Il permet de transmettre aux navires, les informations relatives aux navires émetteurs dans un certain rayon. Il permet surtout aux navires qui émettent d'être visibles malgré des conditions difficiles et d'éviter les collisions. Il affiche : nom de bateau, pavillon, numéro MMSI (numéro d'identification propre à chaque bateau), position du bateau, cap, vitesse, port du départ et d'arrivée.

# Des textes russes contredisant l'habile scénario rochelais

<https://bit.ly/Shtandart-scenario>



Les textes russes, dont certains de la main de Vladimir Martus, montrent que celui-ci, propriétaire majoritaire et capitaine du « Shtandart », entretient des liens étroits, dont financiers, avec le pouvoir russe, comme l'évidencent déjà les quelques exemples suivants :

1) Le litige technique, et **non pas politique**, du «Shtandart» avec le ministère des transports russe a été réglé en faveur de Vladimir Martus par une intervention au sommet de l'État russe, en juillet 2020.

- Voir compte Instagram du « Shtandart » au 14/07/2020 – Хорошая новость – фрегат « ШТАНДАРТ » получил полновесную...
- Voir site web du « Shtandart » au 20/07/2020 – Ждём «Штандарт» в Петербурге!
- Voir Fontanka.ru au 21/07/2020 – «Когда российский корабль не может зайти в Россию — это непорядок»: капитан «Штандарта» о пути домой длиной в 11 лет”

2) Moins de six mois avant le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine, alors que les bruits de bottes russes devenaient assourdissants, le «Shtandart» a, en **octobre 2021**, mené une très officielle mission de représentation de la Fédération de Russie en mer Égée pour le compte de la Société

russe de Géographie, sous la direction de **Sergueï Choïgou**, le ministre responsable de la guerre en Ukraine. L'expédition avait pour objectif de célébrer le 250e anniversaire de la victoire de Tchesmé contre l'Empire ottoman.

- Voir le rapport de la Société Russe de Géographie 01/11/2021 : [The butterfly effect: why the appearance of the russian sailing frigate excited Greece](#)
- Voir le rapport d'**Andrei Maslov**, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Russie en Grèce 18/02/2022: [Андрей Маслов: для антироссийской пропаганды почва в Греции не благоприятна](#)



Octobre 2021: l'attaché culturel de l'ambassade de Russie en Grèce, Fyodor Kalaidov, lors de la cérémonie de lancement de l'expédition à bord de la frégate Shtandart dans le port du Pirée, Grèce.



Médaille de l'expédition diplomatique grecque du «Shtandart» remise aux participants, à Sergueï Choïgou et à Vladimir Poutine

3) Soulignons enfin que l'expédition égéenne du «Shtandart» s'est déroulée sous les auspices de **Vladimir Poutine**. Elle a été financée par le **Fonds de Subvention de l'Administration Présidentielle russe**, c'est-à-dire par la cassette personnelle de Poutine.

- Voir la présentation de la mission par la Société Russe de Géographie 06/07/2020: [Лутешествие сквозь века: в год 250-летия чесменского сражения к греческим островам отправится уникальная экспедиция](#)



Vidéo de l'expédition diplomatique du Shtandart, octobre 2021, publiée le 28/01/2022: "**Finding the lost**" <https://www.youtube.com/watch?v=YmvyC8otayc>

Il n'en reste pas moins que **Michel Balique**, président de l'association « Amis des Grands Voiliers » et VRP du Shtandart, **Patrice Bernier**, directeur du port de plaisance de La Rochelle, et **Ludovic Pacciarella**, agent de Vladimir Martus, malgré le fait qu'ils soient en conflit d'intérêt, ont promu avec succès, et avec la bienveillance de la municipalité de La Rochelle, la fable d'un navire et de son capitaine qui seraient « *exilés* », « *soutiens de l'Ukraine* » ainsi qu'« *opposants viscéraux à Vladimir Poutine depuis 13 ans* ».



Ludovic Pacciarella, Jean-François Fountaine, Patrice Bernier  
Photo publique - Page Facebook de Ludovic Pacciarella



Patrice Bernier, Michel Balique, Vladimir Martus  
Photo publique - Page Facebook de Patrice Bernier

Ceux qui ont co-écrit le remarquable scénario du « Shtandart » à l'attention des autorités, de l'opinion et des médias français

Pour être plus certains d'imposer ce narratif, ils ont instrumentalisé l'aide humanitaire à l'Ukraine, recourant à l'assistance de leurs relations au sein des services de sécurité de l'État, à la diffamation, au harcèlement, voire aux menaces à l'égard de la communauté ukrainienne rochelaise. **Jean-François Fountaine**, maire de La Rochelle, n'a pas tenu compte de l'alerte qui lui a été envoyée, à ce sujet, dès le 17 juin 2022, par **Oleksiy Goncharenko**, député d'**Odessa** à la Verkhovna Rada et membre de la délégation parlementaire permanente de l'Ukraine au Conseil de l'Europe. En conséquence de quoi, il a écarté les informations concernant les pratiques du trio susmentionné, qui a eu carte blanche.

Jean-François Fountaine n'a pas, non plus, répondu à l'aimable invitation de l'élu ukrainien.

Алексей Гончаренко <alex@goncharenko.od.ua>  
À : mairie@ville-larochelle.fr

Monsieur Jean-François Fountaine,  
Maire de La Rochelle  
3 Place de l'Hôtel-de-Ville  
17086 La Rochelle Cedex 2.  
+33 546 515 151  
[mairie@ville-larochelle.fr](mailto:mairie@ville-larochelle.fr).  
Odessa, le 16 juin 2022

Monsieur le Maire,

Je suis Oleksiy Goncharenko natif de la cité maritime d'Odessa fondée par un Français, le Duc de Richelieu. Je vous écris en tant que député de l'Oblast (région) d'Odessa à la Verkhovna Rada, le Parlement ukrainien. Ma ville a bien des choses en commun avec La Rochelle dont vous êtes le maire. Cela ne se limite pas au seul nom de Richelieu. Nous partageons un splendide patrimoine historique, une intense vie culturelle et un profond enracinement maritime. Nous vivons par et pour la mer, que cela soit à travers le commerce, la pêche ou la navigation à la voile, domaine où nous connaissons bien votre excellence de niveau mondial.

Mais aujourd'hui, une différence fondamentale nous sépare. La Rochelle est en paix. Odessa est un des objectifs majeurs d'une armée qui, sous le drapeau russe, commet les crimes les plus abominables et les plus massifs perpétrés sur le continent européen depuis la Seconde Guerre mondiale. La mer est pour vous symbole d'ouverture et de liberté. Pour nous, elle est fermée par un blocus impitoyable, d'où partent les missiles des envahisseurs qui, joints à ceux de l'aviation et de l'artillerie, visent délibérément les civils. Nul doute que si les hordes rusciennes s'approchent d'Odessa, elles nous réservent le même sort qu'à ceux de Kharkiv, Boutha, Irpin, Severodonetsk, Marioupol etc.

Membre de la délégation permanente de la Verkhovna Rada à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, j'ai particulièrement salué la 5e série de sanctions qui interdit aux navires russes d'entrer et de décharger dans les ports de l'Union européenne. Comme mes compatriotes élus, j'avais confiance en cette parole. Pourtant, j'ai été particulièrement bouleversé et meurtri par une nouvelle qui se répand en ce moment dans notre pays ravagé par la guerre. Les femmes et les enfants d'Ukraine, qui ont trouvé asile chez vous, nous font savoir que le pavillon et la flamme de guerre russes claquent au mat du Shtandart et flottent sur La Rochelle. Pouvez-vous imaginer les sentiments d'insécurité et de méfiance que peut occasionner cette vision ? Pouvez-vous concevoir les traumatismes que cela peut réveiller dans des âmes ravagées par le deuil, horrifiées par les abominations vécues et hantées par la crainte pour la vie des proches restés défendre leur patrie ? Quelles ententes, quels liens occultes, quelles réseaux existeraient donc à la Rochelle pour que les sanctions européennes soient moquées de la sorte ? Jusqu'où l'influence des agents russes s'étend-elle en Charente-Maritime ?

Et ce n'est pas tout. J'apprends que l'association "Aidons l'Ukraine 17", théoriquement destinée à aider nos ressortissants, a été purgées de la plupart de ses Ukrainiens, si ce n'est de tous. Ne restent plus aux commandes que des Russes ou des pro-Russes. J'ai eu l'écho de menaces exercées vis à vis de ceux qui ont été expulsés de cet organisme. J'ai appris hier qu'un individu étrange se revendiquant des renseignements généraux a terrorisé un couple de restaurateurs en les questionnant sur un citoyen français dont ils ignoraient l'existence. Ce citoyen français, un Breton, est pourtant bien connu. Il a épargné à la France la honte de voir les deux navires d'invasion Mistral de Saint-Nazaire ravager le sud de l'Ukraine. Le but est clair : intimider les lanceurs d'alerte pour que l'association "Aidons l'Ukraine 17", derrière un masque humanitaire, ne soit qu'un lobby en faveur de la frégate Shtandart au service du "softpower" russe. La paix des cimetières, les invitations à trinquer à bord et le faux glamour russe ont pour mission de faire diversion aux horreurs commises sur notre sol. Elles arriveront chez vous, si nous cédonons. Nous sommes l'ultime rempart de l'Europe contre la sauvagerie absolue.

Au nom de nos 100 000 compatriotes tués par les barbares, au nom de nos villes martyres, au nom de nos Oradours sur Glane, au nom des plus d'un million deux cent milles compatriotes déportés en Russie contre leur gré dont 330 000 enfants, certains adoptés illégalement dans ce pays, au nom des 20% de notre territoire occupés et soumis à une russification forcenée, au nom des plus de 400 sites de notre patrimoine historique gravement endommagés ou détruits, débarrassez vous de cette mafia rouge-brun, bannissez les couleurs russes et son porte enseigne, le Shtandart! Protégez-nous, protégez-vous !

Monsieur Jean-François Fountaine, maire d'une historique cité maritime de rêve, marin multi-titré et constructeur naval de renommée internationale, écoutez un élu du peuple ukrainien en très grande souffrance. Écoutez-nous ! N'écoutez pas ceux qui parlent à notre place. Puis, acceptez notre invitation à Kyiv. Nous vous accueillerons à une séance de la Verkhona Rada avant de vous conduire à Odessa pour vous montrer comment nous faisons face aux orcs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes salutations respectueuses.

Vive la France ! Slava Ukrainski !

Oleksiy Goncharenko, député à la Verkhovna Rada, membre de la délégation permanente ukrainienne à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Au 114e jour de l'invasion russe

Pour ce qui concerne **Brice Blondel**, préfet de la Charente-Maritime, on se souvient des propos tenus par son prédécesseur, **Nicolas Basselier**, au cours de l'été 2022, auprès de **Vadym Omelchenko**, l'ambassadeur d'Ukraine en France. Selon nos sources, il lui a affirmé que le «Shtandart» était un «problème réglé».

Dans les faits, le préfet avait seulement donné l'ordre au navire russe d'aller, très provisoirement, se cacher dans l'ancienne base sous-marine allemande de La Pallice. Cet emplacement est, ainsi, devenu le symbole d'une collaboration franco-russe, qui n'est pas sans en rappeler une autre.



Le « Shtandart » caché dans la base sous-marine allemande de La Rochelle La Pallice, dont l'accès est interdit au public. Photo d'un activiste de #NoShtandartInEurope, 25/06/2022.



Base sous-marine de La Rochelle La Pallice et Hôtel de Ville de La Rochelle pendant la Seconde guerre mondiale

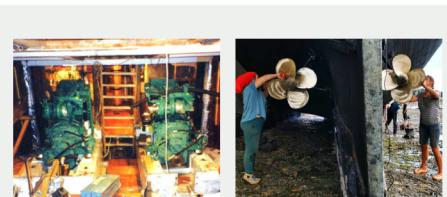
# Un potentiel risque pour la sécurité nationale

<https://bit.ly/Shtandart-securite-nationale>



Vladimir Martus, proche du pouvoir russe, jouit d'un **prodigieux réseau d'influence** dans le milieu maritime, dans la haute administration française, dans le personnel politique, chez les organisateurs de festivals maritimes et dans les administrations locales. Il ne peut qu'intéresser les services spéciaux d'un gouvernement hostile à la France et avide de leviers d'ingérence.

De plus, son navire doté de deux pods de 560 chevaux est surmotorisé et particulièrement manœuvrant. Il bénéficie d'un faible tirant d'eau et est gréé d'un grand mât de 33 m de haut. Ces éléments pourraient faire du «Shtandart» une excellente plateforme de renseignement acoustique, radio et optique à l'heure où les autres navires russes sont bannis de nos ports.



Deux pods de 560 chevaux, soit 1 120 chevaux au total



Самая большая скорость под двигателем — 13 узлов.

*“La vitesse maximale au moteur est de 13 nœuds.”*

**En cette période, où il n'y a pas de semaine sans que la Russie ne nous menace de l'apocalypse nucléaire, nous avons là des**

**zones de risque à ne pas négliger. Quoiqu'il en soit, depuis juin 2022, le «Shtandart», AIS déconnecté, montre un fort intérêt pour la rade de Brest et pour la presqu'île de Crozon. Par le passé, il ne semble pas les avoir visitées avec une telle fréquence.**



La P112 est la zone aérienne la plus réglementée et surveillée de France. Elle se situe à la pointe bretonne au-dessus de Brest et de la presqu'île de Crozon et consiste à sécuriser la base ultrasensible de l'Ile-Longue (Force Océanique Stratégique). On y trouve, aussi, le site de Quélern (base des nageurs de combat de la DGSE), la base aéronavale de Lanvéoc et le port de Brest (base des forces maritimes françaises en Atlantique).



# Le "Shtandart", une affaire internationale

<https://bit.ly/Shtandart-affaire-internationale>



En Ukraine, le cas du « Shtandart » n'est pas considéré comme un fait divers rochelais. Il est pris pour une affaire concernant le pays agressé, l'envahisseur russe, l'Union européenne et la France, dont les « *en même temps* », « *il ne faut pas humilier la Russie* », « *il faut dialoguer avec Vladimir Poutine* », etc. inquiètent.

Odessa



Boutcha



Dnipro



Kropyvnytskiy



Kropyvnytskiy (lycées pendant une alerte aux missiles)



La télévision d'Odessa, ГРАД Новини Одеси (GRAD Novyny Odesy), se penche sur le cas du « Shtandart » à La Rochelle – 26 août 2022



Французький активіст Бернар Грюа  
відвідав Одесу  
Pour accéder à la vidéo, scannez le  
QRcode.  
[https://youtu.be/pCKeltAZXNg?  
si=YuvjukonOdpDdLu4](https://youtu.be/pCKeltAZXNg?si=YuvjukonOdpDdLu4)

Dans le cadre de l'affaire du navire russe «Shtandart» dans le port de La Rochelle, la municipalité de Lviv demande à l'**administration présidentielle** ukrainienne, au groupe d'expert **Yermak-MCFaul** et à la **Commission européenne** de vérifier, dans tous les ports de l'Union européenne, qu'il n'existe pas d'infraction au cinquième volet des sanctions européennes.



Львівська міська рада  
**Виконавчий комітет**  
79006, Львів, пл. Ринок, 1, тел.: (032) 297 59 06, (032) 297 57 15, факс: (032) 297 57 47

\_\_\_\_\_ № \_\_\_\_\_

на № \_\_\_\_\_ від \_\_\_\_\_

Керівнику Офісу Президента України  
п. Андрію ЄРМАКУ

Шановний Андріє Борисович!

Користуючись нагодою дозвольте висловити Вам свою шану та повагу та звернувшись із наступним.

08.04.2022. Європейська Рада погодила 5 пакет обмежувальних заходів проти Росії, зокрема заборонено вхід суден під російським прапором до портів країн-членів ЄС. В свою чергу, створено з ініціативи Президента України Володимира Зеленського групи українських і міжнародних експертів, які аналізують реальний вплив застосованих проти Росії санкційних обмежень, презентують План дій щодо посилення санкцій проти Російської Федерації.

Вас, як керівника Офісу Президента України, а також директора Інституту міжнародних досліджень Фрімана-Споглі (FSI), екс-радника Президента США з питань національної безпеки, Посла Майкла Макфола було призначено співголовами цієї експертної групи. Громадськості було представлено План дій щодо санкцій. Зокрема, цей документ містить рекомендації для міжнародної демократичної спільноти стосовно комплексу подальших економічних заходів, спрямованих на примус російського керівництва до якнайшвидшого припинення війни в Україні та максимальне збільшення ціни агресії для Росії (<https://www.president.gov.ua/news/mizhnarodna-ekspertha-grupa-yermaka-makfola-prezentuye-napra-74425>).

До мене, як до заступника міського голови Львова надходить інформація від активістів та громадських діячів, представників української діаспори за кордоном та громадян інших держав, які об'єднались задля підтримки України про те, що окремі



СЕД Львівської міської ради ІТ-Enterprise  
№11-вих-40699 від 24.06.2022  
Підписувач КІРАЛЬ СЕРГІЙ ІВАНОВИЧ

Position de la municipalité de Lviv concernant l'affaire du «Shtandart » 1/2

країни-члени ЄС, портові міста цих країн, можливо, надають згоду на перебування у своїх портах морських суден під російським прапором в обхід санкційного режиму. До прикладу, в порту міста Ла-Рошель (Французька Республіка) пришвартувався російський фрегат «Штандарт», перебуваючи там на постійній основі, не зважаючи на протесні акції та звернення представників груп підтримки України у Республіці Франції до керівництва цієї держави (деталі за цим посиланням: <https://bernardgrua.net/2022/06/13/sprava-rosiyskoho-korablya-shtandart-la-rosheli/>). Екіпажем корабля проводяться туристичні екскурсії та розповсюджується пропаганда з перекручуванням історичних фактів, спотворенням інформації про хід російсько-української війни. Вважаю що перебування цього корабля на французькій території є проявом застосування росією тзв. «м'якої сили», що стосується «прийнятного», але оманливого ніби-то заходу культури, а насправді, пропагує російські наративи про "не всьо так адназначна" та "ми велика нація, частиєвропейської системи безпоснності" в умовах смертельно-загарбницького вторгнення в Україну, що супроводжується воєнними злочинами і злочинами проти людства на українській території.

Враховуючи вище сказане прошу Вас відреагувати на ці сигнали, доручити МЗС через дипломатичні представництва України за кордоном ініціювати перевірку цього та інших фактів можливого порушення санкційного режиму ЄС, враховуючи національні інтереси України та відповідно до прийнятих міжнародних правових актів.

З повагою,

Сергій КІРАЛЬ

Слава Україні!

Виконавець:

Метріковська С.Ю.

## Position de la municipalité de Lviv concernant l'affaire du «Shtandart » 2/2



**Signalement de la frégate russe  
“Shtandart” à l’administration  
présidentielle ukrainienne et à la  
commission Yermak-McFaul**  
Pour accéder à la traduction, scannez le  
Qrcode.  
<https://bit.ly/shtandart-infraction-sanctions>

# Un navire entrant dans le champ des sanctions européennes

<https://bit.ly/Shtandart-sanctions>



Alors que la France assurait la présidence du Conseil de l'Union européenne, celui-ci adoptait, à l'unanimité des États membres, le 5e volet des sanctions, suite aux crimes russes de **Boutcha**. Il est formalisé dans l'article 3 sexies bis du règlement européen n°833/2014. Son paragraphe 1 stipule : « *Il est interdit de donner accès, après le 16 avril 2022, aux ports et, après le 29 juillet 2022, aux écluses situés sur le territoire de l'Union à tout navire immatriculé sous pavillon russe, à l'exception de l'accès aux écluses pour quitter le territoire de l'Union.* »

Notons bien que le texte parle de « **TOUT** navire » et non pas de certaines “catégories” de navires. Par ailleurs, le «Shtandart» relève bien de nombre des conventions pertinentes mentionnées au paragraphe 3 de l'article 3 sexies bis du même règlement européen. De plus, le 5e volet n'opère aucune distinction en ce qui concerne la nationalité de l'armateur, du capitaine ou de l'équipage. **Seul compte le pavillon d'immatriculation** du navire. Enfin, aucun élément, fut-il réel, de la fiction entretenue autour de ce navire ne pourrait le rendre éligible aux dérogations, qui y sont limitativement énumérées.

Par conséquent, les « justifications » formulées par Nicolas Basselier, le prédecesseur de l'actuel préfet, de concert avec Catherine Léonidas, première adjointe au maire de La Rochelle, sur France 3, sur Sud-Ouest ainsi que sur Libération, en décembre 2022 et janvier 2023, n'ont pas de valeur juridique.

Elles étaient données à une presse docile, qui n'avait pas lu le texte des sanctions. Leur but était de faire accepter le navire russe par l'opinion publique et de contrer la mobilisation du collectif franco-ukrainien, #NoShtandartInEurope, appelant au respect des engagements européens dans le cadre de la guerre d'agression russe en Ukraine.



La Rochelle, décembre 2022

Manifestation #NoShtandartInEurope, La Rochelle, 11 décembre 2022

À la différence des directives européennes qui doivent être transcris dans les législations nationales, les règlements s'appliquent, sans modification, de façon identique, dans l'ensemble des États de l'Union. L'interdiction qu'a le «Shtandart» d'accéder aux ports européens est bien mise en œuvre par tous les autres pays depuis juillet 2022.

**Il n'y a qu'en France, et principalement à La Rochelle, que le navire russe peut encore contourner la loi grâce à des relais d'influence au sein des autorités locales et au sein de l'appareil d'État français. Le passe-droit non signé de la DNRED (Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières) en est l'illustration.**

Bonjour Madame,

Le navire russe SHTANDART est connu de nos services. A notre connaissance, il n'appartient pas à une entité listée.

Depuis le 16 avril 2022, nous sommes régulièrement interrogés sur sa situation, compte tenu de l'entrée en vigueur de nouvelles règles applicables aux navires russes : aux termes de l'article 3 sexies bis du règlement 833/2014 modifié concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, « il est interdit de donner accès après le 16 avril 2022 aux ports situés sur le territoire de l'Union à tout navire immatriculé sous pavillon russe ».

Un document de la Direction Générale du Trésor (DGT), reprend la portée des sanctions aux catégories de navires suivantes :

- un navire relevant du champ d'application des conventions internationales pertinentes (les conventions SOLAS, MARPOL ou convention internationale sur les lignes de charge). En pratique, il s'agit des navires de 500 GT et plus (du plus petit au plus grand) qui naviguent commercialement dans la navigation internationale ;
- un yacht d'une longueur égale ou supérieure à 15 mètres, ne transportant pas de marchandises et ne transportant pas plus de douze passagers;
- ou c) un bateau de plaisance ou un véhicule nautique à moteur au sens de la directive 2013/53/UE du Parlement européen et du Conseil (\*5).

Les autorités maritimes locales dont celles de la Rochelle ont classé le navire comme « navire de construction traditionnelle » en dehors du règlement (UE), car il n'est pas assimilé à un « navire de plaisance » ni un « navire de charge », ce qui de facto l'exclut des catégories de navires soumis au champ d'application du règlement (UE) 833/2014 modifié.

Ce classement n'a pas été contesté par la DGT.

Cordialement,

Divison CP - Sanctions internationales  
Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières  
Direction des enquêtes douanières

2 mail Monique Maunoury TSA 9031, 94853 IVRY-SUR-SEINE  
[signallement-dnred@ douane.finances.gouv.fr](mailto:signallement-dnred@ douane.finances.gouv.fr)

Passe-droit de la DNRED (extrait)

# De probables complications pénales

<https://bit.ly/Shtandart-delit-penal>



Selon la Commission européenne, la coordination générale des sanctions relève du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il est important de noter que ce même Quai d'Orsay contredit logiquement les déclarations de l'ex-préfet Nicolas Basselier ainsi que celles de Catherine Léonidas. Il serait judicieux d'en tenir compte.

**De :** GUIAUGUE Sylvain <[sylvain.guaugue@diplomatie.gouv.fr](mailto:sylvain.guaugue@diplomatie.gouv.fr)>  
**Envoyé :** jeudi 16 mars 2023 13:46  
**À :** [edouard.braine@gmail.com](mailto:edouard.braine@gmail.com) <[edouard.braine@gmail.com](mailto:edouard.braine@gmail.com)>  
**Cc :** [eugene.berg@wanadoo.fr](mailto:eugene.berg@wanadoo.fr) <[eugene.berg@wanadoo.fr](mailto:eugene.berg@wanadoo.fr)>;  
[baptiste.rolland@morbihan.gouv.fr](mailto:baptiste.rolland@morbihan.gouv.fr) <[baptiste.rolland@morbihan.gouv.fr](mailto:baptiste.rolland@morbihan.gouv.fr)>;  
[sylvieeslan@orange.fr](mailto:sylvieeslan@orange.fr) <[sylvieeslan@orange.fr](mailto:sylvieeslan@orange.fr)>; DGP-EUC Cad <[cad.dgp-euc@diplomatie.gouv.fr](mailto:cad.dgp-euc@diplomatie.gouv.fr)>

**Objet :** TR: Demande d'avis sur une mesure à l'encontre d'un bateau sous pavillon russe interdit d'accès à une compétition de voile dans le golfe du Morbihan

Bonjour Monsieur,

A la demande de Mme la Secrétaire Générale, Mme Anne-Marie Descôtes, je vous prie de trouver les éléments de réponse ci-après :

=====

D'un point de vue juridique, l'article 3 sexies bis du règlement (UE) n° 833/2014, qui dispose que les navires- y compris de plaisance battant pavillon russe ont interdiction de mouiller dans les ports européens, pourrait s'appliquer à ce bâtiment, à moins qu'il ne soit souhaité d'y faire une exception en opportunité.

Le bâtiment peut demander une dérogation de cette application à la Direction Générale du Trésor, sans garantie qu'elle y donne suite.

En opportunité, le profil du capitaine ne semble pas justifier une telle dérogation. Il pourrait être recommandé que la Préfecture prenne son attache, afin de lui exposer l'interdiction à laquelle il s'expose, s'il ne cesse pas de battre pavillon russe.

=====

Cordialement,

Position du Quai d'Orsay

Quelle que soit la position du préfet actuel et de **Michel Puyrazat**, directeur du Grand Port Maritime de La Rochelle, qui est aussi le directeur, par intérim, du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, il semble, que **Jean-François Fountaine**, le maire de La Rochelle, gagnerait à se désolidariser de cette infraction au règlement européen. En ce sens, il lui serait prudent de s'inspirer de la courageuse prise de position de **David Samzun**, maire de Saint-Nazaire.



La Rochelle, 11 décembre 2022

# Communiqué de presse

16 août 2023

*Déclaration de David Samzun*

## Réaction à la venue potentielle d'une frégate russe dans le bassin nazairien

Ce matin, la presse locale informait les Nazairien.nes de la potentielle venue d'une frégate russe dans le bassin de la Ville.

"J'apprends ce matin par voie de presse la venue potentielle d'une frégate russe dans le port de Saint-Nazaire et les interrogations que cette venue, si elle se confirme, suscite. Interpellé dans ma fonction, je tiens à rappeler que je ne suis pas, en tant que maire, investi des compétences de l'autorité portuaire ni du pouvoir de police portuaire comme précisé dans le Code des transports.

Je rappelle par ailleurs, conformément aux réglementations européennes, que sauf en cas d'urgence et de sauvegarde des vies humaines, « il est interdit de donner accès, après le 16 avril 2022, aux ports et, après le 29 juillet 2022, aux écluses situés sur le territoire de l'Union à tout navire immatriculé sous pavillon russe, à l'exception de l'accès aux écluses pour quitter le territoire de l'Union. »

David Samzun, maire de Saint-Nazaire

## Communiqué de presse du maire de Saint-Nazaire



Manifestations: Saint-Nazaire, Baden, Vannes, Rennes, Rouen, Lorient, Saintes, Paris, Nantes, La Rochelle, Camaret, La Rochelle, Vigo (Espagne), La Rochelle

**Il est souligné que, depuis le 28 novembre 2022, le Conseil européen a ajouté la violation des mesures restrictives à la liste des infractions pénales de l'UE. Le viol des sanctions rejoint donc des crimes tels que « *le terrorisme, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, le trafic illicite de drogues, le trafic illicite d'armes, le blanchiment d'argent, la corruption, la contrefaçon de moyens de paiement, la criminalité informatique et la criminalité organisée* ».**

Le 9 juin 2023, le Conseil européen a précisé que : « *Parmi les actes que les États membres qualifieront d'infractions pénales figurent: aider des personnes qui font l'objet de mesures restrictives de l'Union... » et « Une circonstance aggravante serait, par exemple, le fait que l'infraction a été commise ...par un agent public.* »



Boutcha

# Une longue marche vers la restauration de l'État de droit

<https://bit.ly/Shtandart-etat-droit>



Du côté du collectif, #NoShtandartInEurope, il est observé, maintenant, que la presse étudie attentivement le texte européen relatif aux mesures restrictives. Elle ne se limite plus aux seules allégations d'hommes politiques ou de représentants de l'État. Elle est en mesure de comprendre le caractère éventuellement fallacieux d'une telle communication. Ci-dessous, on trouvera une première liste d'articles montrant un vrai travail de journaliste.

**On s'éloigne de plus en plus de l'époque où le seul quotidien local de La Rochelle publiait le galimatias à prétentions juridiques, qui lui était dicté.**

- La Croix (abonnés) – Raphaël Baldos – 18/03/2023 : [Dans le Morbihan, un collectif s'oppose à la venue d'un navire russe](#)
- Ouest-France (libre) – Benoît Robert – 16/08/2023 : [La venue du Shtandart interroge à Saint-Nazaire](#)
- Ouest-France (libre) – Arthur Quentin – 23/08/2023 : [Le navire russe « Shtandart » a-t-il le droit d'entrer dans les ports français ?](#)
- Hit-West (libre) – Gianni Castillo – 05/09/2023 : [La Rochelle. Peut-on autoriser l'entrée du navire russe « Shtandart » dans les ports français ?](#)

Pareillement, comme rappelé au début de ce dossier, le collectif **#NoShtandartInEurope** a mis en ligne les documents russes montrant le caractère fictionnel de la **mystification relative à Vladimir Martus**. Il ne faut pas exclure la possibilité qu'ils soient exploités prochainement par des journalistes d'investigation. Ce sera la fin de la fable du « Shtandart » « opposant de Poutine », « navire apatride », « navire russe-ukrainien », « dissident », « organisation caritative », « victime de la guerre russe au même titre que les Ukrainiens », « soutien de l'Ukraine », etc. Toutes ces assertions, bien que ne valant pas dérogation, avaient permis de distraire l'opinion d'un schéma de fraude aux sanctions remarquablement sophistiqué.

Par ailleurs, le collectif **#NoShtandartInEurope** est en relation avec les services de **David O'Sullivan**, envoyé spécial international de la Commission européenne pour la mise en œuvre des sanctions de l'UE. Il travaille aussi à informer les députés de l'**Assemblée nationale** sur ce cas de contournement. Une action devant un **tribunal administratif** sera probablement lancée à courte ou moyenne échéance.

Le **délit pénal** que constitue le fait d'être complice de la fraude du « Shtandart » n'est pas, non plus, oublié. Le collectif **#NoShtandartInEurope** n'arrêtera son action que lorsque l'**État de droit** s'appliquera au «Shtandart », à Vladimir Martus et à leurs affidés.



Manifestation devant les bureaux de l'Armada Rouen

Ceci sous réserve que des Ukrainiens venus spécialement d'Ukraine ne se chargent pas directement de ce qui est, selon eux, une **cible légitime**, tant sa propagande leur paraît toxique. Il est à espérer que la raison, la légalité et la morale prévaudront rapidement. Les autorités, comme le collectif, auraient beaucoup à perdre dans le cas d'une fin non-maîtrisée et brutale de cette collaboration franco-russe tournant en dérision la **signature internationale de la France**.

РУССКИЙ ВОЕННЫЙ КОРАБЛЬ – ИДИ НАХУЙ



La réplique du garde-frontière de l'île des Serpents au "Moskva", "Русский военный корабль, иди нахуй" et le destin de ce navire sont une référence permanente des opposants ukrainiens au "Shtandart".



# Sélection de Documents

**Frégate Shtandart**  
Ce que Martus ne veut pas que vous sachiez sur sa proximité avec le pouvoir russe.

#NoShtandartInEurope

<https://bit.ly/shtandart-litige>

*Félicitations de la frégate Shtandart*  
*La célébration de la victoire navale de Tchesmé fait sombrer le Shtandart "anti-Poutine".*

LA MISSION D'UN "OPPOZIT" AU KREMLIN SOUS LE HAUT PATRONAGE ET AVEC LE FINANCIEMENT DE VLADIMIR POUTINE

#NoShtandartInEurope

<https://bit.ly/shtandart-tchesme>

**La frégate russe Shtandart**  
**Une menace pour la Sécurité Nationale ?**

<https://bit.ly/Shtandart-menace>

Dossier :  
**Qui est vraiment Vladimir Martus, le propriétaire du navire russe "Shtandart"**

<https://bit.ly/vladimir-martus>

Dossier :  
**MICHEL BALIQUE président asso Amis des Grands Voiliers, et VRP du "Shtandart"**

<https://bit.ly/michel-balique>

Dossier :  
**LUDOVIC PACCIARELLA agent de Vladimir Martus et du navire russe "Shtandart" à La Rochelle**

<https://bit.ly/ludovic-pacciarella>

# **Personnes publiques s'étant exprimées pour le “Shtandart”, malgré les sanctions UE, et/ou ayant recouru à ses prestations commerciales**

*Liste non exhaustive, au 11/09/2023*

- François Cuillandre, maire de Brest,
- Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Loire-Atlantique,
- Yannick Moreau, maire des Sables-d'Olonne
- Xavier Bruneti  re, préfet de la Manche,
- St  phane Sorre, pr  sident de Granville Terre et mer (festival des Voiles de travail),
- Pierre Morvan, pr  sident du festival du Chant de Marin, Paimpol,
- Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais,
- Marcel Charpentier, pr  sident de la F  d  ration R  gionale pour la Culture et le Patrimoine Maritime (festival Escale    Calais),
- Fran  ois-Xavier Camenen, pr  sident de la Maison de l'Europe, Vannes,
- David Robo, maire de Vannes,
- G  rard d'Aboville, commissaire g  n  ral de la Semaine du Golfe du Morbihan,
- Vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, ex-commandant en chef pour l'Atlantique et préfet maritime de la deuxième r  gion, Brest,
- Jean-Paul Rivière, pr  sident de l'Armada Rouen 2023
- Fonctionnaire anonyme de la DNRED (Direction Nationale du Renseignement et des Enqu  tes Douani  res)
- Sylvie Marcilly, pr  sidente du conseil g  n  ral de Charente-Maritime
- Nicolas Basselier, ex-pr  fet de Charente-Maritime
- Catherine L  onidas, premi  re adjointe au maire de La Rochelle
- Laurent Clotteau, pr  sident de l'association Bateaux de Normandie, f  te du bateau    Port-Lamy (Caen-Mondeville)
- Alain Sevellec, pr  sident de l'association les Voiles de Camaret,
- Ma  l Terry, coordinateur maritime du festival Temps-F  te, Douarnenez,
- Michel Balique, lobbyiste du “Shtandart” et pr  sident de l'association Amis des grands voiliers
- Etc.

**TÉLÉCHARGEZ LE  
PDF DE CE LIVRET**



**<https://bit.ly/livret-shtandart-sanctions>**

Septembre 2023

**Pourquoi le port de La Rochelle est-il occupé par le navire russe «Shtandart»?** de Bernard Grua, pour #No Shtandart In Europe, est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



<https://www.facebook.com/groups/noshtandartineurope>